

TRAIL DU HAUT KOENIGSBOURG®: Règlement 59 KM 2024

Article 0 : Covid 19

Au vu des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle (Covid-19) nous nous réservons le droit de modifier le règlement de nos courses, en fonction des directives gouvernementales à venir.

Article 1 : Parcours

- Intersport Sélestat Grand Trail d'une distance de 59 km et d'un dénivelé positif de 2150 mètres.

Des pointages seront effectués en plusieurs points du parcours. Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur, elle sera sans appel. Le concurrent qui abandonnera remettra son dossard ou la puce au point de ravitaillement le plus proche ou à un signaleur.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux règlements FFA en matière de course hors stade et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Sont interdits sur le parcours:

Les accompagnateurs - les véhicules (y compris vélo) non accrédités- les chiens même tenus en laisse - les ravitaillements sauvages.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur le 59 Km mais ils devront être conservés pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 2 : Participation

Pour s'inscrire à l'épreuve Intersport Sélestat Grand Trail - 59 km, les concurrents doivent impérativement être nés en **2005** et avant.

Suivant l'article L. 231-3 du Code du Sport, les licenciés de la F.F.A. doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Pour les licenciés de la FFTriathlon seules les licences avec la mention "non contre indication à la pratique du sport en compétition" seront acceptées.

Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique du **sport** ou course à pied **en compétition**, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

La mention précise de tout autre sport ne sera pas acceptée.

ATTENTION, la présentation du certificat médical sur le téléphone ou autre support numérique n'est pas valable.

Les dossards seront remis **la veille de 15h00 à 18h00**; et le jour de l'épreuve à partir de **5h30 à la salle des Fêtes**.
Pour des raisons d'organisation aucune inscription ne sera prise sur place.

Article 3: Départ des Courses

Lieu : Office de tourisme de Kintzheim (*Rue Général De Gaulle*). **Le 1 septembre 2024 - Heure de départ : 7H00 pour le 59 Km.**

Article 4 : Modification / Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler l'épreuve et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à la crise sanitaire (covid-19) l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription sauf frais de gestion.

Article 5 : Ravitaillements

- Pour le 59 km : 1 ravitaillement au refuge des Vosges Trotters de Sélestat – 1 au Hasenclever et 1 au Château du Haut-Koenigsbourg.
- Toute assistance individuelle en dehors des zones de ravitaillement décrites ci-après est interdite, sous peine de pénalités.
- Zone d'assistance individuelle autorisée : Ravitaillement du refuge des Vosges-Trotters et Ravitaillement du Château du Haut-Koenigsbourg
- **ATTENTION AUCUN GOBELET NE SERA FOURNI SUR LES RAVITAILLEMENTS.**

Selon la situation sanitaire liée au (covid-19), l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre et le lieu des ravitaillements.

Article 6 : Matériel de sécurité imposé aux concurrents

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel obligatoire est requis. Cependant, il est important de noter qu'il s'agit d'un minimum vital que chaque traileur doit adapter en fonction de ses propres capacités. Il est important de ne pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais de choisir des vêtements qui permettent réellement une bonne protection contre le froid, le vent donc, une meilleure sécurité et de meilleures performances.

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par n'importe quel membre de l'organisation, à tout moment de la course.

Le sac et son contenu :

Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

Matériel obligatoire pour l'épreuve du 59 km (à porter sur soi durant toute la durée de l'épreuve)

Les dix premiers de chaque course seront contrôlés lors de l'arrivée et les pénalités seront appliquées selon l'Article 15 - Téléphone mobile (dont le numéro a été donné à l'organisation) et enregistrer le n° sécurité de l'organisation (06 16 67 16 68, ce numéro figure également sur le dossard), garder son téléphone allumé, ne pas masquer son n° et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée. - Gobelet personnel 15cl minimum (Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements, afin de préserver Dame Nature) - Poche d'eau minimum 1 litre

- Couverture de survie de 1,40m x 2.00m minimum

- Sifflet

- Bonnet, Casquette, bandana ou Buff®

- Réserve alimentaire

- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage (mini 100 cm x 6 cm)

- Pour le 59km une veste coupe-vent

- ATTENTION : Contrôle aléatoire des sacs sur le parcours.

Article 7 : Barrières horaires

Pour des raisons de sécurité et d'ouverture de la circulation des barrières horaires ont été fixées par l'organisation. Tout coureur ne parvenant pas au poste de contrôle dans le temps fixé (mentionné ci-dessous) se verra retirer le dossard. A partir de ce moment il ne sera plus comptabilisé dans la course et s'il continue, il le fera sous sa propre responsabilité.

- 10h45 (heure locale) - Barrière au Refuge des Vosges Trotters
- 14h00 - Hasenclever
- 15h45 - Château Haut-Koenigsbourg

Au-delà de ces horaires les concurrents devront rallier le point de départ par leurs propres moyens.

Article 8 : Récompenses

Pour le 59 km des lots seront remis aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du scratch et au premier de chaque catégorie en tenant compte des nouvelles catégories "masters".

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisation.

Selon la situation sanitaire liée au (covid-19), les modalités seront précisées ultérieurement.

Article 9 : Sécurité – Assurance

Deux médecins urgentistes ainsi qu'une équipe de la Croix Rouge assureront la sécurité sanitaire des concurrents durant toute l'épreuve. L'organisateur est couvert par une responsabilité civile, mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance avec renonciation à tous recours contre les organisateurs.

Article 10 : Accidents / Vols

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 11 : Inscription

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Une assurance annulation vous est proposée lors de l'inscription.

Motifs de non-validation d'une inscription :

- ✓ Certificat médical non parvenu
- ✓ Certificat médical daté de plus d'un an
- ✓ Certificat médical falsifié ou illisible
- ✓ Certificat médical ne portant pas la mention « non contre indication à la pratique du sport en compétition »

Méthode d'inscription

Inscription uniquement par internet

Inscription sur le site www.sporkrono.fr avec paiement sécurisé par CB jusqu'au **jeudi 15 août 2024 à 23h59**.

Les inscriptions seront closes après ces dates ou à tout moment dès que le nombre maximum de coureurs est atteint. **Téléchargement du certificat médical ou de la licence sur le site de sporkrono**

Une copie sur votre téléphone portable n'est pas valable.

Article 12 : Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés et plus précisément le parc naturel régional des Ballons des Vosges, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate. Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins ou sentiers balisés afin d'éviter toute érosion du sol.

Article 13 : Droit d'image

Les participants autorisent l'organisation ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes, audiovisuelles prises au sol ou par un drone soumis à autorisation ou diffusées sur les réseaux sociaux, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

Article 14 : Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

- accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course
- s'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points)
- s'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un signaleur ou secouriste

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.

Article 15 Manquement au Règlement Pénalisation – Disqualification

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT	PENALISATION – DISQUALIFICATION
Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile). THK 59 km : Pas de veste coupe-vent.	Disqualification immédiate
Autre absence de matériel obligatoire (casquette, bandana, Buff® ou bonnet, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet).	Pénalité 1 heure
Refus d'un contrôle du matériel obligatoire.	Disqualification
Non-respect des personnes (organisation ou coureurs).	Pénalité 1 heure
Non assistance à une personne en difficulté.	Pénalité 1 heure
Assistance en dehors des Zones décrites à l'article 5	Pénalité 1 heure
Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).	Disqualification immédiate
Absence de passage à un point de contrôle.	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.	Disqualification

Tout participant au Trail du Haut-Koenigsbourg est présumé avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Intersport Sélestat Grand Trail HK®

59 km

2150 D+



